



Strasbourg, 7 décembre 2007

Greco (2007) 24F

35^{ème} Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 3-7 décembre 2007)

DECISIONS

Lors de sa 35^{ème} Réunion Plénière (Strasbourg, 3-7 décembre 2007), le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) :

1. adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2007) 25F) ;

Informations

2. prend note des informations fournies par le Président, les Délégations et le Secrétaire Exécutif telles qu'elles figurent dans le Rapport de synthèse de la réunion (Greco (2007) 25F) ;

Procédures de Conformité

3. adopte l'Addendum du Rapport de Conformité du Premier Cycle sur la Grèce (Greco RC-I (2004) 2F Addendum) et met ainsi fin à la procédure de conformité du premier cycle à l'égard de ce pays ;
4. note avec satisfaction que les autorités de la Grèce autorisent la publication de l'Addendum mentionné à la décision 3 ci-dessus ;
5. adopte les Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur :
 - la Croatie (Greco RC-II (2007) 13F) et
 - la Roumanie (Greco RC-II (2007) 9F) ;
6. note avec satisfaction que les autorités de la Croatie autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 5 ci-dessus ;
7. invite les autorités de la Roumanie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 5 ci-dessus ;

Troisième Cycle d'Evaluation

8. convient que le GRECO peut recommander aux membres qui ne l'ont déjà fait, de signer et de ratifier les conventions/protocoles anti-corruption adoptés suite au Programme d'Action contre la Corruption du Comité des Ministres ;
9. adopte les Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur :
 - la Finlande (Greco Eval III Rep (2007) 2F – Thèmes I et II)
 - la Slovénie (Greco Eval III Rep (2007) 1F – Thèmes I et II) ;
10. effectue une première et deuxième lecture du projet de Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur le Royaume-Uni (Thème I) et décide d'adopter formellement le rapport dans son ensemble (Thèmes I et II) lors de GRECO 36 (11-15 février 2008) ;
11. note avec satisfaction que les autorités de la Finlande autorisent la publication du rapport mentionné à la décision 9 ci-dessus ;
12. invite les autorités de la Slovénie à autoriser, dans les meilleurs délais, la publication du rapport mentionné à la décision 9 ci-dessus ;

Composition des Equipes d'évaluation

13. approuve la composition des équipes chargées des évaluations des premier et deuxième cycles conjoints de la Fédération de Russie, de l'Italie et de Monaco (Greco Eval II (2003) 1bil du 23 novembre 2007) ;

14. approuve la composition des Equipes chargées des évaluations du troisième cycle de la Pologne, de l'Espagne, de la France, de la Norvège, du Danemark, de l'Albanie, de la Belgique et de la Lituanie (Greco Eval III (2007) 1bil du 6 décembre 2007) ;

Programme d'activités pour 2008

15. adopte son Programme d'Activités pour 2008 tel qu'il figure dans le document Greco (2007) 20F Final ;

Huitième rapport général d'activités (2007)

16. décide d'inclure dans son Huitième rapport général d'activités (2007) un chapitre de fond sur le pantouflage/*revolving doors* ;
17. note avec satisfaction que Mme Jane LEY (Etats-Unis d'Amérique) accepte de préparer un projet du chapitre de fond ;

Autres points

18. adopte une Communication à adresser à la deuxième session de la Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption (Greco (2007) 21F Final) ;
19. tient un échange de vues avec M. Franz-Hermann BRÜNER, Directeur Général de l'Office européen de Lutte anti-fraude (OLAF) ;

Dates des prochaines réunions

20. note que le Bureau tiendra sa 42^{ème} réunion à Strasbourg le 11 janvier 2008 ;
21. décide de tenir sa 36^{ème} Réunion Plénière à Strasbourg du 11 au 15 février 2008.